

LE MADAWASKA

Dept. Public Works of N.B.
La Cie d'Imprimerie du Madawaska

EDMUNDSTON, N. B. 22 JANVIER, 1925.

J. G. BOUCHER, rédacteur

NOS ECHEVINS SONT PRIS DANS UN DILEMME

A l'assemblée annuelle des membres de la Chambre de Commerce de la ville d'Edmundston tenue mercredi soir à l'hôtel de ville, soit Monsieur le maire M. D. Corfière fit lecture d'une lettre de Fraser Companies Limited, dans laquelle cette compagnie demandait à la ville d'Edmundston la permission de creuser pour passer un tuyau devant servir à conduire la pâte de bois manufacturée à Edmundston, à une manufacture de papier que la dite compagnie se propose, conjointement avec quelques capitalistes américains, de construire sur la rive droite de la rivière St-Jean, à Madawaska, dans l'Etat du Maine.

Depuis quelque temps cette rumeur circulait avec plus d'une interprétation disparate. Aujourd'hui, il semble certain qu'une manufacture de papier s'élèvera vis-à-vis notre ville, en terre américaine. La Cie Fraser a déjà fait des démarches auprès de la Commission des Pouvoirs Hydrauliques de la province pour obtenir l'énergie électrique nécessaire au fonctionnement des machines et à l'éclairage. Cette même compagnie demande maintenant au conseil de ville la permission de traverser la ville avec un tuyau souterrain. Ce sont autant de démarches qui nous font croire à la bonne foi de ces capitalistes.

Plusieurs citoyens de la ville savent que lors de l'érection de la manufacture de pâte à bois dans notre ville, il y eut un contrat de signé entre nos édytes d'alors, et les représentants de la compagnie Fraser. La Ville d'Edmundston exemptait de toutes taxes municipales cette compagnie. Celle-ci, en retour s'engageait à construire dans un intervalle relativement court, une usine pour finir le papier. La ville a rempli sa partie du contrat, mais la compagnie n'a rien fait. Aujourd'hui, cette compagnie projette de construire, non pas à Edmundston tel que promis, mais à Madawaska dans le Maine.

Malgré que la rivière St-Jean sera la seule séparation entre cette future usine, il n'en est pas moins certain que la construction d'une manufacture à papier à quelques arpents de nous, parce qu'elle sera en terrain artificiel, sera tout à fait désavantage. La chose s'explique d'elle-même. Plusieurs machines seront enlevées du moulin d'Edmundston pour être transportées l'autre côté de la rive. Avec elles s'en iront les personnes gagnant les meilleurs salaires. A moins que la compagnie garantisse d'augmenter la production de pâte de bois, le nombre de personnes travaillant actuellement au moulin sera considérablement réduit.

Voilà la question telle qu'elle se pose à nos échevins et à nous tous: La Cie Fraser ne remplit pas son contrat avec la ville; cette même compagnie projette la construction d'une manufacture en dehors d'Edmundston, ce qui sera nuisible à notre progrès; nos administrateurs doivent-ils la lui accorder ou la lui refuser? S'ils la lui accordent, c'est une partie de notre population qui traverse la frontière, c'est la déchéance de notre commerce. Si au contraire, la ville refuse cette permission, la compagnie ne trouvera-t-elle pas d'autres moyens de transporter sa pâte de bois?

Nous osons dire que jamais, depuis l'incorporation de notre ville, notre administration n'a été prise dans un dilemme aussi critique. C'est pourquoi tous les citoyens intelligents et bien pensants doivent se faire un devoir d'étudier cette question, et d'éclairer de leurs conseils et avis notre administration civile.

Nous croyons également que le gouvernement provincial devrait s'intéresser à cette question qui est d'ordre général. L'administration provinciale veut développer nos énergies électriques pour attirer au Nouveau-Brunswick des industries étrangères, ou pour y développer les industries locales. Si l'énergie électrique, qui sera développée au Grand Sault peut être utilisée aussi avantageusement par les américains, nos industries et notre commerce en général aura à lutter contre cette compétition étrangère dont nous ne souffrons pas trop à l'heure actuelle. Est-ce que certaines offres alléchantes que pourrait faire le gouvernement à cette compagnie intéressée, ne contribueraient pas à détourner leurs projets?

PASSIM

ANNIVERSAIRE

"Le Devoir", ce vaillant défenseur des droits du français dans la province de Québec, et pour lequel ne pas dire dans tout le Canada, puisque son directeur et ses distingués rédacteurs s'intéressent au Canada français tout entier, a célébré dans le courant de la semaine dernière son quinzième anniversaire. Depuis quinze ans "Le Devoir" a été constamment "à la charge" selon son expression favorite. Contre et malgré tout, envers et malgré tous, le vaillant confrère a survécu aux grandes difficultés que doit surmonter un journal indépendant en politique, franchement mandés.

G. N. TRICOCHÉ

VARIETES

LA VIE SCOLAIRE EN FRANCE

En France, l'instruction s'arrête, pour la majorité des enfants, à la fin de l'école primaire. Et ceci pour une bonne raison: comme il n'y a pas d'institution scolaire gratuite correspondant aux High Schools du Canada, les parents seraient obligés d'envoyer leurs enfants au Collège ou au Lycée, où les cours sont payants; en outre, cela entraînerait des frais accessoires d'entretien dans la plupart des cas, puisque les établissements en question sont relativement peu nombreux, existant seulement dans les villes, et non dans les campagnes. Avec ce système, il s'opère automatiquement, à la fin des études primaires, une sélection, ou élimination contre celle que nombre d'éducateurs d'Amérique demandent aujourd'hui, pour remédier à ce qui est, selon eux, un pléon, un trop plein dans les institutions d'instruction secondaire. Nous n'entrerons pas ici dans la discussion de la question de savoir s'il y a un trop grand nombre d'écoles dans les High Schools du Canada ou des Etats-Unis. Bornons-nous à remarquer qu'en France les enfants d'ouvriers ou de cultivateurs commencent de bonne heure à aider leurs parents ou du moins à apprendre quelque métier.

Les seuls établissements ayant un certain rapport avec les High

Schools sont quelques rares Ecoles Primaires Supérieures, lesquelles ont surtout un caractère professionnel; elles se trouvent dans de grands centres. L'instruction secondaire ordinaire se donne au Collège ou au Lycée. Les deux établissements entre lesquels le premier est fondé et entretenu par la commune, ou municipalité, généralement avec le secours précurseur de l'Etat tandis que le Lycée est uniquement à la charge de l'Etat. Le programme d'instruction est le même dans les deux cas; le Collège est sous un "principal", et le Lycée sous un "proviseur"; l'un et l'autre sont sous la stricte surveillance de l'inspecteur d'Académie régional, lequel est sous les ordres du Recteur du ressort académique. Ce n'est pas le contrôle qui manque! Mais il existe certaines différences de détail. Les Collèges étant dans de petites villes, l'instruction y est moins forte que dans les Lycées où, du reste, les professeurs doivent venir d'habitudes de l'Ecole Normale Supérieure de Paris. D'autres parties des établissements de Paris sont inférieurs à ceux de province; un élève à la tête de sa classe dans une ville comme St Malo ou Valence-sur-Rhône ne pourrait avoir la même situation à Paris que dans la classe immédiatement inférieure.

George Nestlé-Tricoché.

DES CHIFFRES

Avant l'ouverture de la prochaine session provinciale le parti ministériel remplira le siège vacant dans le comté de Gloucester par l'élection de M. Byrne au banc de juge. La nomination des candidats se fera d'ici à quelques temps et les deux partis ont déjà commencé leur campagne, sans que les électeurs sachent quels seront les candidats.

La rumeur, parfois lancée par des intéressés pour connaître l'opinion publique, a voulu pour un temps que M. Rand, procureur général et candidat défait récemment dans la circonscription de Moncton, soit le futur candidat libéral dans le comté de Gloucester. Puis il fut par après question de M. N.-A. Landry, avocat de Bathurst, comme devant poser sa candidature.

La seule chose qui nous paraît certaine, à l'heure actuelle, c'est qu'il y aura une élection dans le comté de Gloucester. Car l'opposition semble bien déterminée à présenter un adversaire au candidat de M. Véniot. L'électorat sera donc appelé à se prononcer en faveur de l'un ou l'autre des deux candidats.

Les chefs politiques de n'importe quel parti sont parfois tentés d'imposer à un comté un candidat qui leur est cher pour assurer le succès de leur intrigue, sans tenir compte des conditions sociales et économiques de ce comté. A titre de renseignement pour les deux partis qui doivent se faire la lutte dans Gloucester, nous empruntons au Sixième recensement du Canada, certains chiffres, qu'il est bon de connaître avant de choisir un candidat, et qui auront leur influence sur le vote.

Le comté de Gloucester a une population totale de 38,694 habitants. La population française de ce comté s'élève à 33,051. Les autres races de ce comté ne représentent donc que 5,643 de la population totale.

Si nous examinons la proportion de catholiques par rapport aux autres sectaires, nous trouvons que les premiers représentent 1,08% de la population totale. En effet les catholiques du comté de Gloucester sont au nombre de 35,717.

Pour toute personne qui comprend bien ce que signifie le choix d'un représentant au gouvernement du pays ou à l'administration de la province, ces chiffres ont une influence prépondérante sur le vote. Car il est la toute logique qu'un député doit représenter à la Chambre les sentiments de la majorité de ses électeurs.

Messieurs les chefs politiques, électeurs du comté de Gloucester, gravez-vous bien dans la mémoire les chiffres que nous avons donnés plus haut et servez-vous-en à l'occasion.

J.-G. B.

DU FRANÇAIS

Comment pouvons-nous espérer que nos enfants apprennent bien leur langue quand il est reconnu que la majorité des institutrices qui enseignent dans les écoles fréquentées par nos enfants ne connaissent elles-mêmes pas les préliminaires de la grammaire française et de l'orthographe. En voici une preuve parmi mille. C'est une lettre qui nous est adressée par une institutrice:

Monsieur,
S'il vous plaît veuillez d'adresser ma gazette à cet adresse (suit l'adresse) car je ne reçois plus... veuillez de me l'envoyer jusqu'en juillet en attendant que je change de classe.
Bien à vous,
(signature)..... Teacher.

Et avec de telles exemples sous les yeux, l'on est prêt à négliger, à retarder cette campagne en faveur d'un meilleur enseignement du français dans nos écoles! Alors messieurs les membres du comité en charge de la préparation d'un meilleur programme d'étude, n'y aurait-il pas un moyen de vous ouvrir les yeux pour que

LES CATHOLIQUES S'ENGAGENT A REVENDIQUER LA JOUISSANCE DE TOUS LEURS DROITS ET LIBERTES

Ils vont lutter énergiquement— La liberté pour tous— L'organisation se continue très activement— Des réunions— La situation.

UNE LIGNE DE CONDUITE

Paris. (C.S.P.)— Les catholiques du territoire de Belfast viennent tenir en cette ville leur congrès régional. Plus de 3,000 assistants étaient accourus de tous les points. Les orateurs parlèrent: le R. P. Gutton sur l'ambassade auprès du Vatican; M. Weymann, président de la Ligue des catholiques d'Alsace sur la question scolaire, et me Helle de Lure, sur les effets désastreux des lois laïques; enfin, M. le chanoine Caillard donna des conseils pratiques sur l'organisation de l'Union. Un salut solennel réunit tous les congressistes à l'église Saint-Joseph, où ils chantèrent le Credo et le *Nous voulons Dieu*. Un télégramme fut envoyé à Mgr Ruch et à Mgr Humbrecht. Dans leur ordre du jour, les 3,000 catholiques du territoire de Belfast demandent, en particulier comme catholique et comme Français: 1o le maintien de l'ambassade au Vatican;

Billet du Jeudi

PAI VU.....

Oui, de mes propres yeux, bleus, j'ai vu, ô surprise, quelque chose... et une catéchiste sans bon sens, celle-ci, j'ai vu, et j'ai peine à le dire, me, deux, trois... de mes semblables, des demoiselles et des prétendues, s'il vous plaît, se balladant sur nos rues, patinoires et côteaux, en CULOTTES, ce qui veut dire en "Breeches", une sorte d'accoutrement baroque à l'exces, sauvage presque, et des plus dégoutants, pour n'en pas dire davantage... Ça laisse voir des jarrets amincis, tordus, un torse ratatiné, un tout qualifiable d'épithètes que je n'oserais énoncer; ça sent l'américanisme; ça frise le dévergondage...

Et pourtant, l'on tient à se faire aimer et respecter, à plaire et à être gracieuses... Ma foi, est-ce là un moyen? Soyez donc raisonnables, chères amies, et cessez d'être la risée des jeunes gens, dont un certain nombre rougit de vous voir déguisées de la sorte.

Je reviendrai... X. du Sault.

ECLIPSE

Une éclipse de soleil se produira samedi matin entre neuf heures et neuf heures et demi. Elle sera particulièrement bien vue à Québec. Peut-être pourrions-nous la voir aussi bien ici.

vous puissiez voir la nécessité urgente d'un changement. Qu'importe les principes politiques, qu'importe les honneurs, que vous voulez conserver au: personnes qui vous sont chères, si la langue française est en danger de se perdre?

DOUANES

Après plusieurs années d'attente, après de multiples démarches de la part d'individus et d'organisations locales, l'on a vu au cours de l'automne s'élever à l'entrée du pont international une jolie petite bâtisse pour abriter les officiers de douanes et d'immigration. Celle-ci est complétée depuis plusieurs semaines, mais elle reste inoccupée. Qu'attend-on pour y transporter les bureaux? Comme question d'économie tant prêchée par le gouvernement actuel, le gouvernement n'aurait pas à payer un loyer alors que la bâtisse est prête. En plus, une étroite surveillance à l'entrée du pont: améliorerait sensiblement le commerce local.

2o le respect des promesses solennelles faites à l'Alsace et à la Lorraine; 3o l'abolition des lois d'exception dirigées contre les Congrégations religieuses; 4o la liberté complète laissée au père de famille d'envoyer ses enfants à l'école de son choix.

Ils s'engagent à revendiquer avec la dernière énergie la jouissance de tous les droits et de toutes les libertés catholiques et à poursuivre par tous les moyens honnêtes en leur pouvoir la réforme des lois contraires à ces droits et à ces libertés.

Ils décident de faire connaître aux pouvoirs publics leur but et leurs résolutions.

A Languidic (Morbihan), 1,500 catholiques viennent de tenir une réunion préparatoire pour la défense des libertés religieuses. M. l'abbé Moigno exposa la situation des libertés menacées ou déjà ravies, une bande de sectaires aux ordres de la franc-maçonnerie s'attaquant aux catholiques; il faut revendiquer la liberté pour tous les catholiques. Et quand l'orateur demanda quels étaient les hommes décidés à la défense d'un seul geste 1,500 bras se levèrent.

A Compiègne (Oise), la Ligue civique présidée par M. Joseph Bourquin, a réuni, un auditoire de 600 personnes pour une conférence sur les libertés de l'Alsace et de la Lorraine, et elle envoya son bureau à Marny-lez-Compiègne, où un auditoire enthousiaste de la Ligue patriotique des Français applaudit M. A. Perrin, vice-président de l'œuvre. Les Cercles catholiques d'ouvriers, les deux groupes collaborant étroitement à la défense religieuses.

A Chemillé, diocèse d'Angers, 300 hommes, réunis sous la présidence de M. le prince de Polignac, conseiller général, et M. le comte de Levis-Mirepoix, conseiller d'arrondissement après avoir entrepris la conférence de M. Charles Bodet et Francis Bouet, de Cholet déclarent la création de Comités paroissiaux; où ils n'existent pas encore et adhèrent à la Ligue des catholiques de l'Anjou.

A Seloncourt (Doubs), 300 catholiques, réunis pour écouter une conférence du P. Guillon et un appel de M. l'abbé Zeisser à l'Union et à son programme.

Au diocèse de Rennes, la campagne de conférence continue et sur tous les points. Les catholiques d'Ille-et-Vilaine s'organisent. A Balazé, à Banguernorgan et à Saint-Mélor-des-Ordes, M. Eugène Delahaye, directeur du Nouvelliste de Bretagne, vient de prendre la parole devant des centaines de catholiques, qui ont manifesté leur volonté de défendre leurs libertés religieuses. A Saint-Mélor, l'ancien député socialiste Aubry redevenu instituteur, voulut riposter; mais il dut se retirer devant les protestations indignées des assistants.

A Boulogne-sur-mer, plus de 1,500 hommes ont applaudi le R. P. Zimmermann qui passa en revue les manifestations de la résistance catholique et parla des libertés religieuses de l'Alsace et de la Lorraine. Les province recouvrées ne veulent pas d'une jeunesse athée et de révoltes. M. l'archiprêtre lança un vigoureux appel pour l'organisation immédiate et complète des Comités paroissiaux auxquels sont conviés tous les hommes soucieux du respect et de la liberté de conscience.